



**Commission on the Status of Women
Fifty-ninth session**

Managing the transition from Millennium Development Goals to Sustainable Development Goals: Lessons learned for gender equality from the Millennium Development Goals and galvanizing transformative change.

PANEL DISCUSSION

Actions nécessaires pour lutter efficacement en faveur de femme, paix et sécurité dans les objectifs de développement durable.

**by
Irène Esambo*
President of the Center for the Study of Justice and Resolution 1325,
Democratic Republic of Congo (DRC).**

**Thursday, 19 March 2015
3.00 p.m. to 6.00 p.m.**

*The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily represent the United Nations.

Mesdames et Messieurs;

Distingués invités;

Je me fais l'honneur de remercier les organisateurs de présentes assises pour m'avoir permis de partager avec vous mon expérience sur certaines questions clés qui méritent l'attention par rapport à l'agenda post – 2015. Il s'agit de la femme, paix et sécurité en rapport avec le développement durable. Ces questions constituent des défis auxquels font face la plupart dont la République Démocratique du Congo (RDC), mon pays.

La discussion de ce jour se concentre sur l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des résolutions issues de la 23^e session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000 dans l'optique de la définition des Objectifs du Développement Durable pour le Post 2015.

La problématique de la sécurité en rapport avec la femme dans les situations des conflits armés a toujours été au centre du débat dans tous ces instruments juridiques internationaux sus évoqués. Cependant, la Résolution 1325 a le mérite d'avoir abordé la question de manière un peu plus novatrice en mettant en exergue non seulement les aspects liés à la victimisation de la femme dans les conflits armés, mais aussi et surtout ses capacités à intervenir comme partenaire efficace dans la recherche et la consolidation de la Paix.

Aujourd'hui, plus de 15 ans après son adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, que peut – on dire de son application sur terrain. Il y a – t – il eu évolution ou pas ? Les Etats ont – ils compris le sens de la résolution 1325 ? Si oui, qu'est – ce qui a été fait concrètement pour améliorer la situation des femmes affectées par les conflits armés ? Quel est le taux de participation dans la prise de décision surtout dans les domaines de paix et sécurité ? Si non, quelle en est la cause ? Quelle appréciation faire de l'appui des Nations Unies dans la mise en œuvre de cette résolution sur terrain ? La société civile, les femmes et les communautés de base se sont – elles appropriées de cette instrument pour accompagner sa mise en œuvre ? Quelle est la part de jeunes et des hommes dans la mise en œuvre de la résolution 1325 ? Comment les autres processus internationaux importants (celui du New deal, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la définition de nouveaux OMD pour le post 2015, etc.) intègrent – ils la résolution 1325 ? Que faire pour éviter que la résolution 1325 ne soit considérée comme une affaire des femmes, mais plutôt une question de société ?

Ce sont toutes ces questions qui ont guidé notre réflexion par rapport au thème nous assigné, à savoir : « les actions nécessaires pour lutter efficacement en faveur de femme, paix et sécurité dans les objectifs du développement durable ».

Mesdames et Messieurs;

Distingués invités;

La problématique de femme, paix et sécurité est une réalité qui n'a pas attendu l'adoption de la résolution 1325. Pour la petite histoire, la République Démocratique du Congo (RDC) est affectée par des conflits armés dont certaines poches de résistance persistent encore dans la partie EST du pays. Les femmes congolaises n'avaient pas attendu la résolution 1325. Déjà en 1998, elles étaient debout à

Gaborone, Lusaka et ailleurs pour réclamer non seulement la paix, mais aussi leur participation aux pourparlers entre belligérants sur la question du pays..

En se saisissant officiellement de la question de femme, paix et sécurité en 2000, l'ONU et ses Etats membres ont reconnu la nécessité de travailler encore beaucoup plus dans la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de paix et sécurité. Oublier la femme dans cette entreprise, c'est mettre de côté plus de 50% des potentialités humaines que regorge le monde actuellement.

La mise en œuvre de la résolution 1325 devient donc une stratégie pour capitaliser toutes les énergies disponibles dans la société afin de bien affronter les défis du développement durable.

Bien que le chemin pour l'accomplissement de toutes les recommandations contenues dans la résolution 1325 soit encore long à parcourir, il y a lieu de reconnaître les efforts consentis par différents acteurs (Nations Unies, Etats, Société civile, communauté de base et les femmes) dans certains domaines clés de cet instrument. Il s'agit, entre autres, de:

L'élaboration et adoption de Plans d'action nationaux par plusieurs Etats, à ce jour, dont la RDC en 2010;

L'adoption du plan d'action régionaux dans certaines parties du monde telle que dans la région de Grands Lacs africains où la RDC, le Burundi et le Rwanda ont depuis 2013 adopté leur plan d'action régional avec l'appui de Femme Africa Solidarité lors de l'atelier régional organisé par Madame Mary Robinson alors Envoyée spéciale du Secrétaire Général des NU dans la Région de Grands Lacs;

Les efforts de la Plate forme de la société civile sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat qui ont permis la prise en compte du genre dans l'élaboration des indicateurs et dans l'orientation des discours sur les politiques de consolidation de la paix dans le dialogue international par rapport à la mise en œuvre du New deal dans les Etats fragiles. Il convient de signaler, le projet en cours coordonné par CORDAID pour la mise en place du Conseil consultatif regroupe les experts de différentes institutions aussi bien de la société civile que des institutions internationales pour l'élaboration d'une boîte à outils sur le genre dans la consolidation de la paix avec des orientations pratiques et des outils de mise en œuvre ;

La présence effective des femmes dans les Missions de paix tant des nations unies que des institutions régionales (Union Africaine, Union Européenne, SADC, etc.);

La nomination des femmes dans les postes de haut niveau dans les Missions de paix des Nations Unies;

La nomination des femmes aux grades plus élevés (général) dans l'armée et la police. La RDC a vu ses premières femmes générales par Ordonnance du Président Joseph Kabila en 2013;

La mise à disposition des acteurs sur terrain des indicateurs élaborés par les Nations Unies et par la Société civile à travers certaines organisations internationales notamment GNWP;

Ces quelques expériences positives ne doivent pas faire croire que le pari est gagné. Car, en réalité, le niveau de concrétisation de la résolution 1325 est encore non satisfaisant dans le monde : Plusieurs pesanteurs affaiblissent la pleine participation des femmes dans les efforts pour la stabilisation de leurs pays (négociation, la direction des institutions décisionnelles, etc.), la faible position sur l'échiquier

décisionnel dans plusieurs Etats de l'organe ou institution public (Ministère de genre, des droits de la femme ou de la condition féminine) en charge de la mise en œuvre de la résolution 1325, la carence ou faible moyens pour la mise en œuvre des plans d'actions de la résolution 1325, la faible implication de la société civile dans les processus nationaux en rapport avec la résolution 1325 (La réforme du secteur de sécurité et de la justice), la recrudescence des violences sexuelles dans les zones des conflits, la prolifération des armes légères dans plusieurs pays et la violation régulière des accords de paix par les belligérants.

Au regard de cette litanie d'obstacles, la question de savoir comment passer de la déclaration à l'action dans le domaine de femme, paix et sécurité devient plus qu'une priorité en ce moment où se discuter le nouvel agenda pour le post 2015.

Il est donc de la responsabilité de tous les acteurs, particulièrement les Nations Unies et les Etats, d'adopter les objectifs de la paix et de l'égalité de sexes dans ce nouvel agenda du millénaire en termes des priorités sine qua none pour attendre le développement durable.

En dépit du principe de bonne foi qui guide les Etats en ce qui concerne l'application des normes internationales, il est important que de mesures à caractère contraignant soient prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour renforcer l'application effective de la résolution 1325 par les Etats. Ceci aura aussi un effet positif sur l'application de toutes les autres résolutions prises en complément de la 1325.

Les Etats doivent renforcer la mise en œuvre de leurs Plans d'Actions Nationaux sur la résolution 1325 à tous les niveaux (national et local) ;

L'existence des Plans d'Actions Nationaux doit être renforcée par l'intégration effective des dispositions de la Résolution 1325 dans les législations nationales et dans les politiques générales des Etats ;

Les Etats en collaboration avec la société civile doivent prioriser les actions d'implémentation de la résolution 1325 au niveau de la base (communautés locales, les entités décentralisées, etc.) en vue de son appropriation par les populations ;

Le Processus du secteur de sécurité (armée, police et justice), en cours dans plusieurs Etats, doit utiliser la résolution 1325 comme parmi les documents de base sur lesquels se fondent les étapes importantes du processus (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation). Pour cela, la participation de la société civile dans la réforme sécuritaire est capitale ;

La mise en place de mécanisme d'évaluation par les pairs, à l'instar de ce qui se fait lors de l'Examen Périodique Universel en matière des droits humains, est importante pour renforcer davantage les efforts des Etats dans la mise en œuvre de la résolution 1325. La participation de la société civile dans ce mécanisme d'évaluation est nécessaire afin d'y présenter le rapport alternatifs en participant au dialogue avec les Etats et les autres partenaires sur les avancés, les défis et les perspectives à venir de la résolution 1325 ;

Un appui conséquent doit être accordé à la société civile pour renforcer le travail de surveillance sur base des indicateurs existants (ceux des Nations Unies et de la société civile);

L'ONU et les organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne, doivent appuyer la tenue des cadres de dialogue entre les Etats, la société civile et les donateurs, à tous les niveaux (local, national, régional et international) sur la mise en œuvre de la résolution 1325.

Toutes ces diverses actions évoquées pour renforcer l'application de la résolution 1325 sur femme, paix et sécurité exigent pour un bon résultat une collaboration accrue entre les Nations, les Etats et la Société civile.

Voici, à titre illustratif, quelques images sur le travail en synergie entre le Gouvernement (Ministère du genre et Ministère de la sécurité), la société civile (CJR1325), la Police Nationale, les Nations Unies (MONUSCO) et l'Union Européenne (EUSEC et EUPOL) dans la prise en compte de la résolution 1325 dans la Réforme de la police en RDC.



Atelier de réflexion du CJR1325

Reflexion sur la stratégie genre dans la police



Reflexion sur la stratégie genre dans l'armée
deux

Adoption par les autorités Gouvernementales de

Stratégies genre (dans l'armée et la police) élaborés

CJR1325

Merci